



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) « Bassin versant de l'Aven »

Communes de Pont-Aven et Rosporden

Rapport « Enjeux »

Dossier approuvé

(vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral)

A Quimper, le – 8 MARS 2019

Le préfet du Finistère,

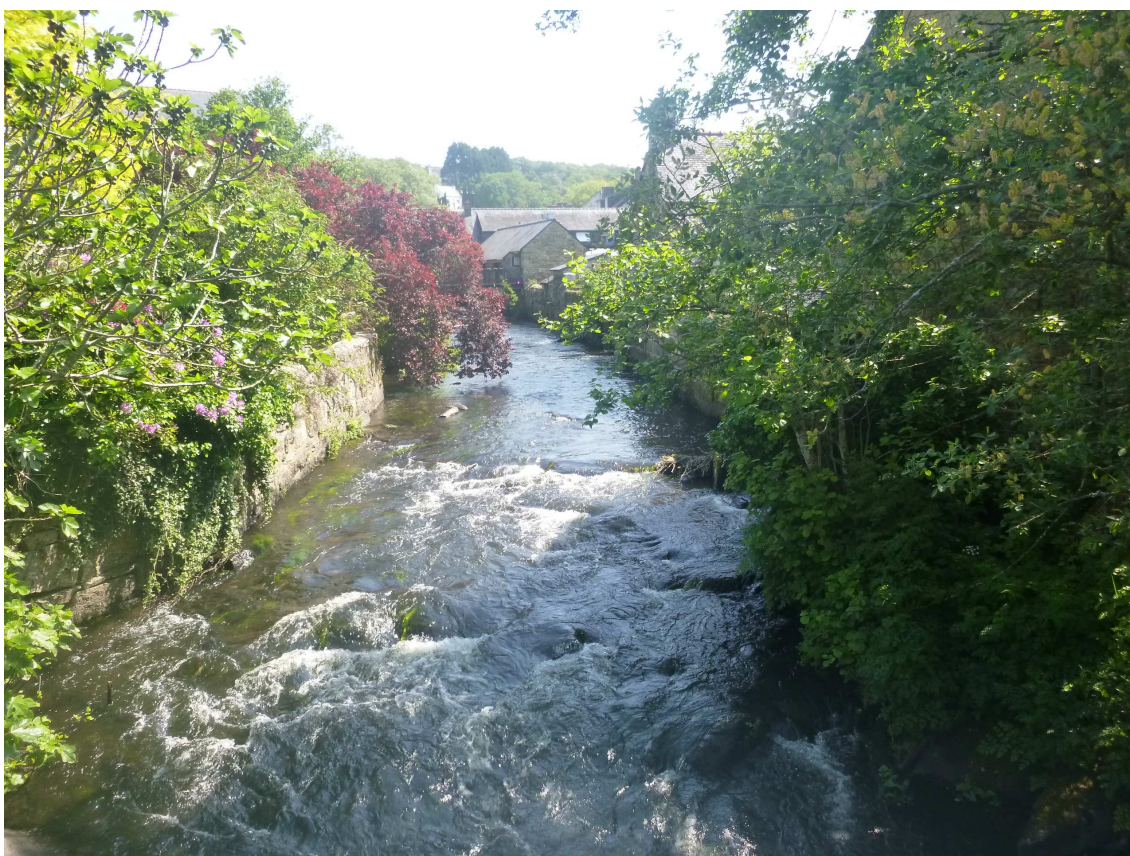
Pascal LELARGE

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation

Bassin versant de l'Aven

Septembre 2018

Crédit photo : © Cerema - 2018



Communes de PONT-AVEN et ROSPORDEN

RAPPORT « ENJEUX »

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation

Bassin versant de l'Aven

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
V0	06/06/2018	
V1	11/06/2018	Suite aux observations DDTM29
V2	04/09/2018	Suite aux observations mairie Rosporden

Affaire suivie par

Alexis BERNARD - Département Laboratoire de Saint-Brieuc – Groupe Risques Naturels - Géophysique
<i>Tél. : 02 96 75 93 77 / Fax : 02 96 75 93 10</i>
<i>Courriel : alexis.bernard@cerema.fr</i>
Cerema Ouest

Références

n° d'affaire : C14OB0120 préprogrammé
Maître d'Ouvrage : DDTM 29

Rapport	Nom	Date	Visa
Établi par	Christelle Lestréhan		
Contrôlé par	Raphaël Bénot		
Validé par	Régis Soenen		

SOMMAIRE

PRESENTATION DE L'ETUDE.....	4
1 DESCRIPTION DES ENJEUX.....	5
1.1 Les espaces urbanisés.....	5
1.2 Espaces naturels (non urbanisés).....	11
1.3 Zones d'urbanisation future.....	12
1.4 Les infrastructures et équipements particuliers.....	14
1.5 Patrimoine historique et environnemental.....	15
2 CARTOGRAPHIE DES ENJEUX.....	16
2.1 La délimitation des espaces.....	16
2.2 Cartographie des enjeux.....	16
3 SYNTHÈSE DES ENJEUX EN ZONE INONDABLE.....	17
3.1 Pont-Aven.....	17
3.2 Rosporden.....	18

ANNEXES CARTOGRAPHIQUES :

.....**CARTES DES ENJEUX**

PRESENTATION DE L'ETUDE

Dans le cadre de la prévention des risques d'inondation et de la gestion des zones inondables, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère, service « Risque et sécurité », unité Risques et Prévention, a engagé l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi) sur le territoire de la commune de Pont-Aven et de la commune de Rosporden. Initié en 2007, et suite à des changements de priorité au sein de la DDTM, les résultats produits en 2007 par le bureau d'études mandaté ISL ont été analysés tardivement.

Aussi par arrêté préfectoral n°208-2052 du 18 novembre 2008, il a été prescrit ce PPRi intitulé Bassin versant de l'Aven, couvrant les territoires communaux précités.

Initiées en 2007, les études réalisées par le bureau d'études mandaté ISL, n'ont pu être exploitées que tardivement suite à des changements de priorités au sein des la DDTM, dictées précisément par la circulaire interministérielle en date du 07 avril 2010 demandant aux préfets des départements littoraux, notamment d'identifier la mise en œuvre du plan de prévention des risques littoraux (PPRL).

En effet, les conséquences dramatiques de la tempête Xynthia qui a affecté une partie importante du littoral atlantique le 28 février 2010 ont conduit l'État à devoir prendre une série de mesures vouées à compléter les outils existants en matière de prévention des risques de submersion marine.

Ainsi, trois plans de prévention des risques littoraux (PPRL) ont été prescrits entre 2012 et 2013 sur treize communes finistériennes (les communes littorales s'étendant de Penmarc'h à Concarneau ainsi que Camaret-sur-Mer) identifiées comme prioritaire pour l'élaboration d'un tel plan dans la circulaire du 2 août 2011 relative à la mise en œuvre des PPRL, lesquels sont tous approuvés à ce jour.

Cette phase doit permettre le recueil et l'analyse des enjeux [1] existants et futurs dans les territoires soumis aux aléas. Ces enjeux correspondent aux espaces urbanisés, aux établissements recevant du public (hôpitaux, écoles, maisons de retraite, campings...) aux infrastructures et équipements de service (centraux téléphoniques, d'électricité) et de secours.

L'analyse des enjeux est effectuée indépendamment du niveau de l'aléa. Il s'agit de spécifier la nature des enjeux dans l'emprise des zones d'aléas inondation définie dans la phase précédente. Ce recueil est effectué à partir des données suivantes :

- ✓ Base de données cadastrales,
- ✓ Orthophotographie, scan25,
- ✓ Visites de terrain,
- ✓ ...

Le croisement de la qualification des enjeux avec la carte des aléas sera la base du **plan de zonage réglementaire** qui servira à préciser le contenu du règlement et formuler un certain nombre de recommandations sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

1 Enjeux : personnes, biens, activités, moyens, patrimoine, etc., susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel. La définition des enjeux est issue des guides suivants :
- Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles - Guide général (MATE et METL - 1997),
- Plans de Prévention des Risques Naturels littoraux - Guide méthodologique risque inondation (MEDDE – mai 2014),
- Guide Plan de Prévention des Risques Naturels général » (MEDDE – mars 2013).

1 Description des enjeux

Les enjeux incontournables correspondent aux différents types d'occupation du sol. On distingue :

- ✓ **les espaces urbanisés :**
 - les centres urbains,
 - les zones d'habitations denses et peu denses,
 - les espaces économiques (zone d'activités industrielles et commerciale, zone de loisirs, ...),
- ✓ **les espaces naturels (non urbanisés) :** espaces participants à la dynamique des phénomènes tels que les crues, qui correspondent notamment aux « zones naturelles » (espaces naturels, agricoles et forestiers).

Les enjeux complémentaires :

- ✓ Les **zones d'aménagements futurs** du territoire
- ✓ Les **infrastructures et équipements particuliers :**
 - les voies de circulation susceptibles d'être coupées,
 - les établissements recevant du public,
 - les équipements sensibles ;
- ✓ **le patrimoine historique et environnemental**

1.1 Les espaces urbanisés ²

1.1.1 Centre urbain

« Au sein de l'espace urbanisé, le centre urbain est une entité particulière ...

La circulaire interministérielle du 24 avril 1996 relative aux dispositions applicables au bâti et ouvrages existant en zones inondables, explicite la notion de centre urbain.

Il se caractérise par son histoire, par une occupation du sol de fait importante, par une continuité bâtie et par la mixité des usages des bâtiments : logements, commerces et services. »

L'ensemble de ces critères sont réunis pour une partie de la zone inondable de Pont Aven.

Le caractère historique du centre bourg est illustré par des cartes postales extraites d'internet.



Photo 1 : 19 août 1925, Pont-Aven
(<http://antiqimmacdesign.canalblog.com>)



Photo 2 : Place au Beurre années 30, Pont-Aven
(<http://www.didier-beurre.fr>)

2 « ... Le caractère urbanisé ou non d'un espace doit s'apprécier en fonction de la réalité physique constatée et non d'un zonage opéré par un plan local d'urbanisme... » GuidePPRN

« Le bief et les fondations du Moulin du Grand Poulguin, datant au moins du XII^{ème} siècle, n'ont été baptisés qu'à la fin du XVI^{ème}, début du XVII^{ème} siècle. »

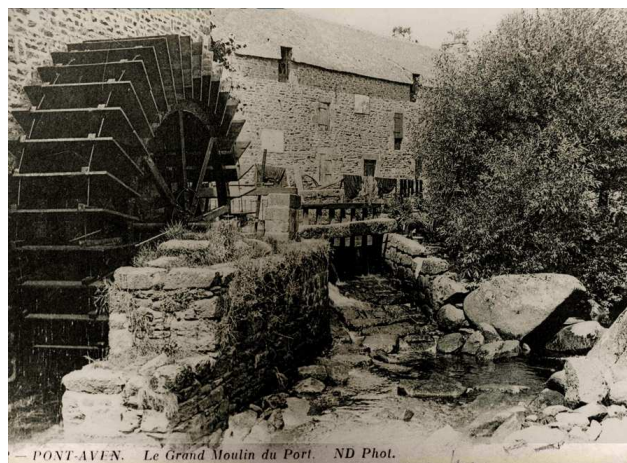


Photo 3 : Moulin du Grand Poulguin, Pont-Aven (www.moulin-pontaven.com/musee)

« **Le bourg-rue historique.** Le centre ancien s'est constitué sur un carrefour constitué par les rues du Général de Gaulle, de la rue Emile Bernard et la traversée de la rivière de l'Aven. Au croisement se trouve un monument signal, l'église. Le bourg originel est constitué d'un front bâti continu. Les maisons de bourg les plus anciennes sont mitoyennes, en granit ou en moellon enduit anciennement au lait de chaux. Les devantures des commerces les plus anciens avec des étales extérieures sont en granit et les percements rappellent les anciennes mises en œuvre. Le bourg de Pont-Aven se limite alors à un linéaire sur rue autour du carrefour de franchissement de l'Aven. »



Extrait du rapport de présentation du PLU de Pont-Aven – Ouest Am' – Dossier d'arrêt de septembre 2017



Photo 4 : RD 783, Pont-Aven (© Cerema – 17/05/18)



Photo 5 : Place de l'Hotel de Ville, Pont-Aven (© Cerema – 17/05/18)

C'est le critère mixité logements, commerces, services qui permet la délimitation du contour du centre urbain par rapport aux autres zones urbanisées.

1.1.2 Zone d'habitat dense

Cette zone est caractérisée par une continuité de logements en front de rue. Ponctuellement des commerces occupent le rez-de-chaussées des habitations.



Photo 6 : Rue Auguste Richard, Rosporden (© Cerema – 17/05/18)



Photo 7 : Rue Hippolyte Le Bas, Rosporden (© Cerema – 17/05/18)

1.1.3 Zones d'habitat peu dense

Cette zone se différencie de la zone précédente par un espacement plus lâche des logements. Cette zone est essentiellement résidentielle.



Photo 8 : Rue de Kerandistro, Pont-Aven (© Cerema – 17/05/18)



Photo 9 : Rue des Peupliers, Rosporden (© Google – 2013)

1.1.4 Espaces économiques

Ces espaces correspondent à des secteurs à vocation d'activités artisanales, commerciales, industrielles ou de loisirs.

Les espaces économiques répertoriés sur les sites d'étude sont les suivants.

1.1.4.1 Zone d'activité commerciale



Photo 10 : Minoterie, Pont-Aven (© Cerema – 17/05/18)



Photo 11 : Zone commerciale, Rosporden (© Cerema – 17/05/18)

1.1.4.2 Zone d'activité industrielle



Photo 12 : Etablissement Boutet et Nicolas, Rosporden (© Cerema – 17/05/18)



NB : "Depuis la date de recensement des enjeux (17 mai 2018), le maire a indiqué lors de la réunion technique du 9 juillet 2018 sur le sujet des enjeux, que le site "Boutet-Nicolas" n'était plus en activité. Il est donc à considérer désormais comme une friche industrielle".

1.1.4.3 Friche industrielle ou commerciale

Sur les 2 communes, on observe des secteurs où l'activité industrielle a été abandonnée. Sur Pont-Aven, les bâtiments du secteur de la Belle Angèle sont totalement désaffectés. Sur Rosporden, il existe 2 zones où les bâtiments ont été démantelés et où la végétation s'implante. Le secteur Louise Michel sert, pour partie, de site de dépôts des déchets verts.



Photo 13 : Secteur de la Belle Angèle, Pont-Aven (© Cerema – 17/05/18)



Photo 14 : Secteur rue Louise Michel, Rosporden (© Cerema – 17/05/18)



Photo 15 : Friche industrielle des salaisons du Jet, Rosporden (© Cerema – 17/05/18)

1.1.4.4 Parking



Photo 16 : Secteur de la Belle Angèle, Pont-Aven (© Cerema – 17/05/18)



Photo 17 : Parking Place du 8 mai, Rosporden (© Cerema – 17/05/18)

Remarque : les parkings de faible dimension sont identifiés dans l'inventaire Infrastructure et équipement particulier.

1.1.4.5 Zone culturelle et de loisirs



Photo 18 : Centre de loisirs, Rosporden (© Cerema – 17/05/18)



Photo 19 : Centre culturel, Rosporden (© Cerema – 04/04/13)

1.2 Espaces naturels (non urbanisés)

Les terrains non imperméabilisés concourent à la protection des zones exposées en favorisant les infiltrations des eaux de pluie, limitant ainsi le ruissellement. Sur le site d'étude, deux espaces peuvent être distingués :

- **les zones naturelles (boisement, zone humide)**
- **les zones agricoles**

1.2.1 Zone naturelle

Cette zone est constituée de boisements : le Bois d'Amour sur Pont-Aven et de prairies et zones humides sur Rosporden.



Photo 20 : Le Bois d'Amour, Pont-Aven (© Cerema – 17/05/18)



Photo 21 : Zone humide, Rosporden (© Cerema – 17/05/18)

1.2.2 Zone agricole



Photo 22 : Zone agricole, Rosporden (© Cerema – 17/05/18)

1.3 Zones d'urbanisation future

De connaître les projets d'aménagement futurs lors de l'élaboration du projet de PPRi est important ; ces projets pourraient avoir un impact sur l'aléa et ainsi induire des prescriptions particulières le cas échéant.

En outre, dès lors qu'ils ne sont pas exposés à l'aléa, ces projets futurs peuvent offrir une alternative intéressante à l'urbanisation des sites exposés.

1.3.1 Pont-Aven

Sur la commune de Pont-Aven, dans l'emprise de la zone inondable une zone d'urbanisation future a été recensée. Il s'agit du **site de la Belle-Angèle** [3] qui se trouve à la croisée de multiples enjeux :

- « porte d'entrée de l'agglomération, en lien avec l'image de Pont-Aven et donc notamment avec le volet touristique ;
- proximité du Bois d'Amour et du centre-ville, en lien avec :
 - x les loisirs ;
 - x le développement de l'habitat ;
 - x le développement d'activités économiques (commerces / services) ;
 - x le tourisme, sur le plan des mobilités (possibilité d'implantation d'espaces de stationnement notamment pour les autocars, associée à la réalisation d'un parcours vers le centre-ville et le Bois d'Amour) ;
- enjeux lourds en termes de mutation : enjeux fonciers (propriété privée) et de démolition-dépollution-restructuration urbaine.

En ce sens, le projet communal considère son évolution comme stratégique, tout en reconnaissant que les perspectives de mutation portent vraisemblablement au-delà des 10 prochaines années compte-tenu des derniers enjeux cités. »



Photo 23 : Site de la Belle Angèle, Pont-Aven (17/05/18)

3 Orientations d'Aménagement et de Programmation OAP site T, La Belle-Angèle, à vocation mixte (habitat, commerces, services...) - (Rapport de présentation – Dossier d'arrêt – PLU Pont-Aven – septembre 2017 – Ouest Am')

1.3.2 Rosporden

Sur la commune de Rosporden, dans l'emprise de la zone inondable, une zone d'urbanisation future a été recensée. Il s'agit du site situé sur les parcelles 32 et 33 (au Nord du Roudou) référencée par l'OAP n°18 [4], réservé pour du renouvellement urbain (activité).



Photo 24 : Orientations d'Aménagement et de Programmation n°18, Rosporden (17//05/18)

4 Présentation de l'évaluation environnementale dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Rosporden – 12/12/2017

1.4 Les infrastructures et équipements particuliers

Les établissements recevant du public (ERP) ainsi que les équipements identifiés sont répertoriés dans le tableau suivant :

	Pont -Aven	Rosporden
établissements recevant du public		
établissements sensibles	-	EHPAD (2) ; Foyer logement pour handicapés (1) ; Ecole (1) ; Centre de loisirs (1)
autres ERP	Magasin de vente dont galerie (77) ; Banque, agence immobilière et assurance (7) ; Restaurant (8) ; Hôtel (3) ; Minoterie (1)	Magasin de vente (6) ; Industrie (1) ; Salle de réunion (3) ; Centre culturel (1)

équipements sensibles		
structure décisionnelle (gestion de crise)	le centre de secours, la gendarmerie et les services techniques de la mairie se situent en dehors de la zone inondable	
réseaux	Toilettes publics (2)	Transformateur électrique (3) ; Poste eaux usées (1) ; Toilettes publics (2)

Les infrastructures identifiées sont répertoriées dans le tableau suivant. Elles n'ont pas fait l'objet d'une cartographie spécifique, elles sont englobées dans les zonages enjeux en fonction de l'occupation des sols.

- ✓ les infrastructures de circulation routière susceptibles d'être coupées :

Pont-Aven	Rosporden
<ul style="list-style-type: none"> • Rive droite <ul style="list-style-type: none"> Rue du Bois d'Amour (110m) Rue des Moulins (92m) Rue Emile Bernard - RD783 (100m) Rue des Abbés Tanguy (45m) Rue du Port - RD4A (260m) Rue des Meuniers (60m) 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur du Roudou <ul style="list-style-type: none"> Rue des Peupliers (345m) Rue de Pen Ar Pont (188m) Rue des Roses (130m) Rues Louise Michel (330 + 75m) Rue parallèle à celle du 19 mars 1962 (65m) Rue du 19 mars 1962 (75m) Rue Ernest Renan (170m)
<ul style="list-style-type: none"> • Rive gauche <ul style="list-style-type: none"> Rue du Général de Gaulle - RD783 (270m) 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur Aven rive gauche <ul style="list-style-type: none"> Rue Auguste Richard (90m) Rue Jean Goarant (210m) Venelle de l'étang (15m) Rue Hippolyte Le Bas - RD765 (65m)

- ✓ autres infrastructures
 - voies piétonnes
 - Voie verte (215m)
 - Promenade de l'étang (1373m)

1.5 Patrimoine historique et environnemental

Concernant le patrimoine historique, les données analysées sont extraites de la base de données AVAP : Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de juin 2017 pour Pont-Aven (<http://www.pontaven.com>) et du projet PLU de Rosporden d'août 2017 (20170831-Rosporden_RPLU_Reglement-graphique.pdf fournit par la DDTM29).

Sur les communes de Pont-Aven et de Rosporden, dans la zone inondable, aucun bâtiment n'est classé comme monuments historiques.

Il n'existe pas de site appartenant au réseau Natura 2000 (ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats) sur le territoire étudié.

Dans l'emprise de la zone inondable, il y a un seul **site inscrit au patrimoine archéologique** (<http://cartelie.application.equipement.gouv.fr>). Il s'agit de la zone de protection au titre de l'archéologie n°14 située au lieu dit Pen Ar Pont à Rosporden sur la parcelle n°47 et localisée à cheval sur une zone naturelle et une zone agricole. Elle concerne des dépôts du Premier Age du fer.

Il est répertorié un **site classé** sur la zone inondable de Rosporden : le site « terrain municipal bordant l'étang », classé le 22 janvier 1932. (www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr)
« Il est limité à l'Est par l'étang communal où les lavandières venaient laver leur linges, au Nord par la voie ferrée, à l'Ouest par la place de la Victoire et la nouvelle mairie, et au Sud par l'église. La prairie d'autrefois a laissé place à une zone de stationnement. »

2 Cartographie des enjeux

2.1 La délimitation des espaces

La délimitation des différents espaces et la localisation des enjeux singuliers sont basées sur l'analyse de la photographie aérienne et des visites de terrain.

Remarque : Bien que l'on note la présence d'un habitat diffus dans une zone naturelle, le secteur est considéré comme naturel et inversement, une parcelle naturelle tel qu'un parc dans une zone urbanisée est répertoriée dans la globalité de la zone adjacente.

2.2 Cartographie des enjeux

L'ensemble des enjeux recensés a été cartographié et référencé sur la carte des enjeux. Les enjeux sont renseignés suivant la norme de la base de données COVADIS.

Nature des espaces dans la zone inondable



Espaces urbanisés

 Centre urbain	 Zone d'activité industrielle	 Zone culturelle et de loisirs
 Habitat dense	 Zone d'activité commerciale	 Parking
 Habitat peu dense	 Friche industrielle	

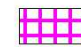


Autres espaces

 Zone naturelle	 Rivières, Etangs
 Zone agricole	

Projet d'urbanisation

 Zone d'urbanisation future
 Renouveau urbain (activité)

Patrimoine historique et environnemental

 Zone de protection au titre de l'archéologique
 Site classé
 Emprise des aléas inondation

Infrastructures et équipements particuliers

établissements sensibles

- ★ Structures d'accueil pour personnes âgées ou handicapées
- ▲ Etablissements d'enseignement, colonies de vacances

autres ERP

- Magasins de vente, centres commerciaux
- Restaurants et débits de boissons
- Hôtels et pensions de famille
- Bibliothèques - Salles de réunions, de spectacles - Musées
- Administrations, banques, bureaux - Etablissements employeurs
- Etablissements de plein air
- Parkings ouverts

réseaux

- Toilettés publics
- Stations de pompage
- Stations de traitement
- Postes de transformation ERDF

3 Synthèse des enjeux en zone inondable

3.1 Pont-Aven

Environ 200 constructions (toute typologie confondue) sont recensées dans l'emprise de la zone inondable. La très grande majorité est localisée dans le centre urbain historique de Pont-Aven, où le tissu commercial y est concentré. On recense un peu moins d'une centaine de commerces et entreprises.

Aucun équipement ou établissement sensible n'est présent en zone inondable.

On note dans l'emprise de la zone inondable, un peu plus de 900 mètres de rues inondables, dont plusieurs axes importants (route départementale) :

- ✓ RD 783 (rue Emile Bernard, rue du général de Gaulle),
- ✓ rue du Port.

Nom de la zone	Description	Nombre de constructions impactées	Aléa au niveau des constructions
Bois d'Amour	Zone naturelle	2	Faible à Moyen
Belle Angèle	Friche industrielle Parking	4	Faible
Kerandistro Rue des moulins	Zone urbaine peu dense	11	Faible à Fort
Minoterie	Zone d'activité	3	Faible à Très fort
Centre urbain	Centre urbain	171	Faible à Très fort
Auguste Brizeux	Zone urbaine peu dense	2	Faible à Fort

3.2 Rosporden

Environ 150 constructions (toute typologie confondue) sont recensées dans l'emprise de la zone inondable, dont une soixantaine correspond à des bâtiments d'habitation.

On recense un peu moins d'une dizaine de commerces et entreprises en zone inondable.

4 établissements sensibles sont présents en zone inondable : 2 EHPAD, 1 foyer d'handicapés et une petite partie de l'école maternelle. On peut y ajouter également le centre culturel et une partie du centre de loisir.

On note dans l'emprise de la zone inondable, un peu moins de 1,8 kilomètres de rues inondables, dont plusieurs axes importants :

- ✓ rue de Coray,
- ✓ rue Auguste Richard,
- ✓ rue Ernest Renan,
- ✓ rue Hippolyte Le Bas (RD765).

Nom de la zone	Description	Nombre de constructions impactées	Aléa au niveau des constructions
Le Roudou amont	Zone naturelle Zone agricole	-	-
Jérôme Jeanne Anatol France	Zone urbaine peu dense	6	Faible
Boutet et Nicolas	Zone d'activité (Friche ind.)	8	Faible à Fort
Ex Salaison du Jet	Friche industrielle	-	
Nord Ex Salaison du Jet	Zone naturelle Parking	-	
Zone commerciale	Zone d'activité	5	Faible à Fort
Secteur Louise Michel	Zone urbaine peu dense Friche commerciale	91 dont 2 EHPAH, 1 foyer pour handicapés, 1 école 1 poste eaux usées	Faible à Fort
Goaremmou	Zone naturelle	-	
Nord Etang	Zone naturelle Zone agricole	-	
Est Etang	Zones agricoles	1	Faible
Ouest Etang	Zone urbaine dense Parking	32	Faible à Très fort
Sud Etang	Zone culturelle et de loisirs	4 dont 1 centre de loisirs, 1 espace culturel	Faible à Moyen
Sud Etang	Zone naturelle	-	



Cerema Ouest

5 rue Jules Vallès – 22015 Saint-Brieuc cedex

Tel : 02 96 75 93 00 – Fax : 02 96 75 93 10 – mel : DLRB.DTerOuest@cerema.fr

www.cerema.fr